PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS...) : Crédit Agricole En Ligne Vision [1]	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail	Gratuit
Tenue de compte	2,50 €/mois soit 30 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) MasterCard Standard ou VISA Classic	49 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) MasterCard Standard ou VISA Classic	48 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre Carte	20 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) MAGAZIN	
• En France	
- cartes internationales de paiement MasterCard Standard ou VISA Classic, à partir du 4ème retrait mensuel	1,05 €/retrait
- l'Autre Carte à partir du 4ème retrait mensuel ●▲	1,05 €/retrait
- cartes : MasterCardWorld Elite, VISA Infinite, Gold MasterCard, VISA Premier, Mozaïc de paiement (hors Mozaïc avec contrôle du solde), Globe Trotter	Gratuit
• En zone euro et dans un pays de l'Espace Economique Européen, en dehors de la France, et hors frais éventuels du réseau bancaire local	Gratuit
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus MAGAZIN	24 €/an par compte
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• En agence vers une autre banque	4,40 €/virement
• Par Internet (Crédit Agricole ou autre banque)	Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	
• Par opération	8 €
• Plafond journalier	8 €
• Plafond mensuel	80 €

** Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de leurs tarifs.*

: Symbole signalant les services inclus dans les offres groupées de services Essentiel+/Essentiel/ Premium/Prestige (p.8).

MAGAZIN *: Symbole signalant les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +" (p.5).*

▲ *: Symbole signalant les services bancaires de base : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D312-5-1 du Code monétaire et financier.*

: Logo indiquant les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile et auprès de votre Conseiller.

● *: Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.*

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-finistere (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs 2

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte 4

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Adhésion 1, 2, 3 et +
Frais de recherche de documents
Change

Banque à distance 5

Abonnement à des services de banque à distance
Service alertes par SMS ou par MAIL
Téléphone

Vos moyens et opérations de paiement 6

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA/TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services 8

Offre Essentiel/Offre Premium/Offre Prestige
Offre Eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et incidents 12

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et crédits 13

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers
Autres opérations liées aux crédits

Épargne et placements financiers 14

Épargne bancaire
Placements financiers

Opérations à l'étranger 16

Paiements vers l'étranger (SWIFT)
Paiements Swift en provenance de l'étranger

Succession 17

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

Assurances et prévoyance 18

Assurance de la Banque au Quotidien
Assurances pour vous et vos proches
Assurances pour vos biens
Assurances pour vous protéger au quotidien
Assurance emprunteur

Autres services 18

Magazines

Références *(détail des renvois 1 à 46)* 20

Résoudre un litige 23

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ● ▲	Gratuit
Clôture ● ▲/transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	Gratuit
Frais de transformation d'un compte individuel en compte joint	Gratuit
Frais de désolidarisation de compte joint	54 €
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit

▲ Services bancaires de base :
Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

E-relevés toutes périodicités [2]	Gratuit
Relevé mensuel "papier" ● ▲	Gratuit
Relevé journalier	1,55 €/relevé
Option : chaque relevé expédié dans sa propre enveloppe	5,30 €/mois
Relevé décadaire (3 relevés/mois)	4,65 €/mois
Relevé quinzaine (2 relevés/mois)	3,10 €/mois
Relevé annuel des frais	Gratuit
Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	56,70 €/relevé
Relevé de compte en braille	Gratuit
Relevé de frais sur instruments financiers	Gratuit

Tenue de compte

Tenue de compte Particuliers ● ▲ et SCI non professionnelles - sauf exceptions listées ci-dessous	2,50 €/mois soit 30 €/an
• Jeunes de 12 à 17 ans	Gratuit
• Jeunes de 18 à 30 ans	1,25 €/mois soit 15 €/an
Frais de gestion de compte inactif [3] ● ▲	30 €/an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ● ▲	Gratuit
Forfait des opérations courantes illimitées (comprenant les opérations et les frais de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA)	13,80 €/an

Services en agence

Versement d'espèces ● ▲	Gratuit
Remise de chèque(s) ● ▲	Gratuit
Frais de mise à disposition de fonds dans une autre Caisse régionale	27 €/opération
Commande d'espèces dans l'agence teneur du compte ▲	Gratuit

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque/retrait de dépannage [4]	
• 1er retrait mensuel	Gratuit
• À partir du 2ème retrait mensuel	5 €/retrait
Attestation d'avoirs pour solde de compte	5,60 €/édition
Frais de location de coffre-fort	
• Location petit coffre	108 €/an
• Location coffre moyen	209 €/an
• Location grand coffre	348 €/an
• Location temporaire coffre	51 €/mois
Frais ouverture coffre suite à perte ou vol ou détérioration de clef et remise en état	Frais réels + 83 €

Adhésion 1, 2, 3 et + [5]

La formule Adhésion 1, 2, 3 et +
Une formule adaptée à votre situation familiale avec une seule cotisation mensuelle[1] pour un nombre de cartes illimité*. Une alternative au paiement des services à la carte qui inclut plus de 100 opérations et services[6] définis au catalogue général des conditions tarifaires et aux présentes conditions tarifaires, signalés par le symbole .

Adhésion 1,2,3 et +

	Contrats souscrits avant le 01/01/2026		Contrats souscrits après le 01/01/2026
Formule tarifaire [6]	Tarif Sociétaire	Tarif Non sociétaire	Tarif unique
UNO	17,15 €/mois	18,15 €/mois	18,15 €/mois
DUO	29,90 €/mois	31,90 €/mois	31,90 €/mois
TRIO	37,90 €/mois	40,90 €/mois	40,90 €/mois
MULTI	45,90 €/mois	50,90 €/mois	50,90 €/mois

Frais de recherche de documents[7]

Recherche simple - plafonnée à 12 unités par an	Gratuit
Recherches complexes - succession, séparation, divorce, liquidation de communauté (relevés de compte, contrats, justificatifs...)	Sur devis

Change

Vente Kit Devises, commission sur le montant	Cours à J + 1,60 €/opération
Achat et vente billets de banque en devises	Cours à J + 5 €/opération

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance [1]

Services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc...)[8] : Crédit Agricole En Ligne Vision ● ▲	Gratuit
Service de bourse en ligne	Se reporter à la rubrique "Ordres de bourse : achat et vente en France"
Application mobile Ma Banque [9] qui comprend le virement via WERO[10]	Gratuit
Application Paiement Mobile [11] dédiée aux paiements sécurisés sans contact	Gratuit
Services d'agrégation de comptes [12] : informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	Gratuit

Service alertes par SMS ou par MAIL

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail	Gratuit
Frais d'utilisation des services de banque à distance	
• Mini-relevés à jour fixe (hebdomadaire)	2,85 €/mois
• Alerte essentielle : mise à disposition des moyens de paiement	0,30 €/envoi
• Alerte Découvert : solde débiteur et rejets d'opérations	Gratuit

Téléphone**

Par téléphone avec Filvert pour consultations au 02 98 88 98 80	Gratuit

** Voir conditions et limites fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère.*
*** Tarif hors coût de communication variable par opérateur.*

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Carte de retrait [13]	
• Libre Service Bancaire	Gratuit
• Mozaïc de retrait (12/17 ans)	5,00 €/an

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
• L'Autre Carte ●▲	20 €/an	
• L'Autre Carte Majeurs Protégés	26,50 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
• MasterCard Mozaïc Black (10/18 ans) :	Gratuit	
• MasterCard Mozaïc avec contrôle du solde (18/25 ans) - Arrêt de commercialisation	17 €/an	
• MasterCard à autorisation systématique	36 €/an	
• MasterCard EKO	39,40 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
• MasterCard Mozaïc (18-25 ans) - Arrêt de commercialisation	23,70 €/an	
• MasterCard Globe Trotter (18/30 ans) - Arrêt de commercialisation	48 €/an	
• MasterCard Standard [14][15] ou VISA Classic [14]	49 €/an	48 €/an
• Gold MasterCard [14][15] ou VISA Premier [14]	137 €/an	136 €/an
• MasterCard World Elite [14] ou VISA Infinite [14]		354 €/an

Paiement par carte

NB : le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Paiement par carte en euro [16] dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE) ●	Gratuit
Autres paiements par carte [17] (hors frais de change éventuels[18])	
• Frais fixes	0,21 €/opération
• Frais variables	2,30 % du montant de l'opération
• Sauf cartes : MasterCard World Elite, VISA Infinite, Mozaïc de paiement (hors Mozaïc avec contrôle du solde), Globe Trotter	Gratuit

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du Crédit Agricole en France	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro [16] dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
• En France	
- cartes internationales de paiement MasterCard Standard ou VISA Classic, à partir du 4ème retrait mensuel	1,05 €/retrait
- l'Autre Carte à partir du 4ème retrait mensuel ●▲	1,05 €/retrait
- cartes : MasterCardWorld Elite, VISA Infinite, Gold MasterCard, VISA Premier, Mozaïc de paiement (hors Mozaïc avec contrôle du solde), Globe Trotter	Gratuit
• En zone euro et dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) en dehors de la France et hors frais éventuels du réseau bancaire local	Gratuit

Autres retraits en devises par carte hors de l'EEE [17]	
• Frais fixes	3,80 €/retrait
• Frais variables	2,40 % du montant de l'opération
• Frais de change éventuels	
• Sauf cartes : MasterCard World Elite, VISA Infinite, Mozaïc de paiement (hors Mozaïc avec contrôle du solde), Globe Trotter	Gratuit

♦ Autres opérations par carte

Envoi de la carte en pli simple	Gratuit
Envoi de la carte en recommandé avec AR à la demande du client	9,60 €/envoi
Commande de carte en urgence	21,30 €
Carte de remplacement via le SOS Cartes avec livraison internationale	57,20 €
Réédition du code confidentiel	12 €
Refabrication de la carte (en cas de détérioration, perte ou vol)	13,30 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence ou par téléphone	11,30 €
Modification des plafonds d'utilisation avec l'application Ma Banque	Gratuit
Opposition faite par le titulaire pour carte perdue ou volée	Gratuit

Virements

♦ Virement SEPA (Single Euro Payments Area) [19] ●▲

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA.

Réception d'un virement SEPA ●▲	Gratuit
Réception d'un virement instantané SEPA ●▲	Gratuit
Émission d'un virement SEPA occasionnel (classique et instantané) ●▲	
• Par Internet (Crédit Agricole ou autre banque)	Gratuit
• Via l'application mobile Ma Banque (Crédit Agricole ou autre banque)	Gratuit
• En agence vers un compte détenu au Crédit Agricole	Gratuit
• En agence vers une autre banque	4,40 €/virement
Émission d'un virement SEPA permanent ●▲	
• Frais de mise en place d'un virement permanent	
- par Internet (Crédit Agricole ou autre banque)	Gratuit
- en agence vers un compte détenu au Crédit Agricole	Gratuit
- en agence vers une autre banque	10 €/virement
• Frais par virement permanent	Gratuit

♦ Autres opérations sur virements

Émission d'un virement non SEPA	Cf "Opérations à l'étranger" p.16
Modification d'un virement permanent	Gratuit
Demande de rappel de virement SEPA et virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	12 €/opération
Virement Spécifique Orienté de Trésorerie (VSOT)	12,30 €/virement

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ●▲	Gratuit
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ●▲	
Courrier d'information 1er prélèvement SEPA	
Révocation et opposition sur avis de prélèvement SEPA ▲	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ●▲	

Chèques

Paiement d'un chèque sur le compte	Gratuit
Remise de chèque(s) sur le compte ● ▲	Gratuit
Date de valeur chèque remis à l'encaissement (à compter de son inscription sur le compte)	J+1 ouvré
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	2,10 €/envoi
Frais d'envoi de chéquier en recommandé avec AR à la demande du client	9,60 €/envoi
Frais d'opposition chèque(s) et chéquier(s) par l'émetteur	17,80 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	16,30 €
Remise et retrait de chéquier en agence	Gratuit

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +" sont indiquées par le logo

	ESSENTIEL[20]	PREMIUM[21]	PRESTIGE
18-25 ans (inclus)	3 €/mois	5 €/mois	17,50 €/mois
26-30 ans (inclus)	6 €/mois	9 €/mois	17,50 €/mois
> 30 ans	10 €/mois	17,15 €/mois	35,15 €/mois
Gestion du compte			
Tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	Inclus	Inclus	Inclus
E-relevé mensuel	Inclus	Inclus	Inclus
Commission d'intervention			
Commission d'intervention [22]	1/an	1/an	3/an
Moyens et opérations de paiements			
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	"MasterCard Standard" ou "VISA Classic" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"Gold MasterCard" ou "VISA Premier" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"World Elite MasterCard" ou "VISA Infinite" (cotisation carte) - Débit différé
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement non SEPA (hors frais des banques étrangères)	Non inclus	5/an	Inclus
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Inclus	Inclus	Inclus

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[24]	Inclus	Inclus	Inclus
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'émission d'un chèque de banque	1/an	1/an	Illimité

Retrait d'espèces par carte[5]

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Finistère	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Non inclus	5 retraits/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Paiement par carte[5]

En euro dans un pays de l'EEE	Inclus	Inclus	Inclus
En devises dans ou hors pays de l'EEE	Non inclus	5 paiements/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE [23]	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	Inclus	Inclus

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service Les experts de Merci pour l'Info	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	Illimité	Illimité	Illimité
Mon Kiosque Presse avec accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	8 titres : Merci pour l'Info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents

Offre Eko

Gestion du compte Eko	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole En Ligne Vision	2 €/mois
Tenue de compte	
Abonnement à des produits et services offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • Alerte si solde du compte inférieur à 20 € • Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur et rejet d'opération • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement Eko	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « MasterCard eko » (cotisation carte)	
Renvoi du code confidentiel de la carte	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Opposition faite par le titulaire de la carte	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées, comprenant les opérations et les frais de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Délivrance d'un chéquier à la demande	
Retrait d'espèces par carte [24]	
En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
En euro dans la zone euro ET en euro ou en devises dans les autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an	
En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko. Produits incompatibles avec la détention d'une offre Eko : carte complémentaire, autorisation de découvert, offre Essentiel +, Essentiel, Premium ou Prestige autre sur le même compte de Dépôt à Vue. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert :
Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :
- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22 € par chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42 € par chèque.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer module Budget Protégé

En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier, cette offre est réservée uniquement à la clientèle en situation de fragilité financière.

Socle	
Tenue de compte	1 €/mois
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole En Ligne Vision	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées, comprenant les opérations et les frais de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrants des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé mensuel de compte papier ou électronique	
Module Budget Protégé	
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : "L'Autre Carte"	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Gratuité de l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
2 chèques de banque par mois	
Un changement d'adresse par an	
Fourniture de Relevés d'Identité Bancaire (RIB)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

Offres qui ne sont plus commercialisées[25]

Le Compte à Composer - Le Socle	2,40€/mois
• Module Maîtrise du découvert	
- souscrit avant le 01/01/2017	De 1,85 € à 6,70 €/mois
- souscrit à partir du 01/01/2017	De 2,55 € à 6,70 €/mois
• Module Compte sécurisé	3,45 €/mois
- Premium	4,80 €/mois
• Module Suivi @ssuré	3,45 €/mois
- Premium	4,35 €/mois
Les Comptes Services aux particuliers	
• Compte Service Confort	12 €/mois
• Compte Service Sérénité	9,40 €/mois
• Compte Service Privilège	9,75 €/mois
• Compte Service Option 1	5,80 €/mois
• Compte Service Option 2	7,90 €/mois
• Compte Service Option 3	11,10 €/mois
• Compte Service Maestro	8,40 €/mois
Offres Groupées de Services	
• Globe Trotter	2,50 €/mois
• Essentiel+[26]	5 €/mois

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention [27] [28]

La commission d'intervention est une somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

	Plafond par opération	Plafond journalier	Plafond mensuel
Clientèle ayant souscrit au Compte à Composer module Budget Protégé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base	4 €	4 €	20 €
Autres clients particuliers	8 €	8 €	80 €

Les mineurs sont exonérés de commission d'intervention

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	19 €
Frais pour changement d'adresse ● ▲	Gratuit
Frais de lettre "Loi Crédit Consommation"	15,80 €
Frais par saisie-attribution ou conservatoire	87 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite d'un plafond de 87 €
Procédure civile d'exécution vaine	10 % du montant plafonné à 20 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	16,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision [29] [30] • Montant inférieur ou égal à 50 € • Montant supérieur à 50 €	 30 € 50 €
En cas d'interdiction bancaire • Frais par chèque payé sur le compte en interdiction bancaire • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	 25 €/chèque 25 €
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention) • Si paiement inférieur ou égal à 20 € • Si paiement supérieur à 20 €	 montant du paiement 20 €
Frais de rejet de prélèvement représenté (frais intégrant s'il y a lieu la commission d'intervention)	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement à l'initiative du client réalisé en agence	8 €/ prélèvement
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision (hors commission d'intervention) • Si paiement inférieur ou égal à 20 € • Si paiement supérieur à 20 €	 Gratuit 12 €
Frais par virement occasionnel incomplet	Gratuit

Plafond des frais d'incidents	Plafond mensuel *Mois calendaire*
Clientèle ayant souscrit au Compte à composer module Budget Protégé	Gratuit
Clientèle en situation de fragilité financière [31]	25 €
Autres clients particuliers	150 €

Le plafond des frais d'incidents comprend les frais suivants :
- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Découverts et crédits

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.
Sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier.

Découverts [32]

♦ Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement) :

Taux débiteur annuel	Indice de référence + marge [33]
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire

♦ Autorisation de découvert convenu et formalisé et remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel	Indice de référence + marge [33] minorée de 3 points
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	Plafond du taux réglementaire
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE[34] (cf rubrique Assurances p.17 et les mentions légales p.21)	Fonction du montant du découvert

Crédits à la consommation

Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.

♦ Crédit renouvelable : Supplétis	Nous consulter

♦ Prêt amortissable à taux fixe

Prêts à la consommation Auto, Travaux, Personnel Prêt Regroupé (regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	Nous consulter
Frais d'étude et de montage de dossier	
• % du montant emprunté	1,40 %
• Minimum	100 €
• Maximum pour les prêts inférieurs ou égaux à 50 000 €	300 €
• Maximum pour les prêts supérieurs à 50 000 €	500 €

Frais de dossier sur prêt *(Non applicable pour certains prêts réglementés, dont Eco-PTZ)*	
• Prêt Mozaïc Permis VOUCHER	Gratuit
• Prêt Mozaïc Projet VOUCHER	Gratuit
• Prêt étudiant VOUCHER	Gratuit

Crédits immobiliers [32]

♦ Conditions de taux	Nous consulter

♦ Frais d'étude et de montage de dossier

(Non applicable pour certains prêts réglementés)

% du montant emprunté	1,40 %
• Minimum	550 €
• Maximum	2 500 €
• Montant maximum pour les Prêts à l'Accession Sociale	500 €
Prêt Épargne Logement VOUCHER	Gratuit
Prêt à Taux Zéro VOUCHER	Gratuit
Éco-PTZ VOUCHER	Gratuit

Autres opérations liées aux crédits

Modification sur prêt en cours (hors changement de taux) (35)	
• Sans avenant au contrat	36,70 €
• Avec avenant au contrat :	
- Modification simple : taux, durée, pause non contractuelle, ...	183 €
- Modification complexe : Transfert de prêt, modification de garantie, changement d'Emprunteur, désolidarisation, mise en place ou augmentation de différé	288 €
Attestations diverses liées au prêt	5,70 €/ attestation
Lettre d'information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	Gratuit
Frais de mise en place de caution bancaire	30 €
• Commission annuelle	2 %/an
Information aux cautions pour prêt en retard	Gratuit
Frais de réaménagement de prêt suite à un changement de taux	Nous consulter
Demande de décompte de remboursement de prêt immobilier (exonération pour les offres émises à compter du 01/07/2016)	28 €
Remboursement périodique de prêt : le compte est débité, à l'échéance convenue dans le contrat de prêt, du montant du capital, des intérêts et des frais d'assurance éventuels.	
Frais de nantissement de produits d'épargne et d'assurances hors Crédit Agricole	173 €
Mainlevée de garanties (partielle ou totale)	
• Hypothèque, nantissement	99 €
Radiation de gage sur véhicule sur prêts en cours ou prêts soldés	51 €
Réédition du tableau d'amortissement :	
• Tarif en agence	28€/ligne de prêt
• Tarif par internet	Gratuit
Valorisation des suretés immobilières par expert indépendant	Nous consulter

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque	
• Livrets et assimilés	Gratuit
• Compte Épargne Logement et Plan Épargne Logement	136 €
• Plan Épargne Populaire	159 €

Placements financiers

♦ Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte titres ou d'un PEA/PEA-PME	Gratuit
Transfert sortant de compte titres ordinaire/PER Titres vers un autre étalissement bancaire hors Caisse Régionale du Crédit Agricole	
• Par compte	172 €
• Par ligne sur titre nominatif et titres cotés à l'étranger	Gratuit
Transfert sortant de PEA/PEA-PME vers un autre établissement bancaire hors Caisse régionale du Crédit Agricole	
• Par ligne de titres cotés	15 €
• Par ligne de titres non cotés	50 €
• Plafond par transfert	150 €
Frais de transfert entrant de compte titres ordinaire et PEA/PEA-PME (frais de livraison pour les titres étrangers en supplément)	Gratuit
Inscription et cession de titres non cotés Instruction d'ordres de gré-à-gré	1,20 % du montant de l'opération (max 520 €)
Mise en nominatif de titres	
• Administré	28,60 €
• Pur	63,30 €
Produits structurés non distribués par le Crédit Agricole	Sur devis 1,20 % du montant (max 520 €)

♦ Ordres de bourse : achat et vente en France [36]

	PEA/PEA PME	COMPTES TITRES ET PER TITRES*
PAR INTERNET : InvestStore Initial		
Abonnement au service InvestStore INITIAL	Gratuit	Gratuit
Actions et obligations françaises	- Frais proportionnels sur le montant de l'ordre : 0,50%	- Frais proportionnels sur le montant de l'ordre : 0,60 % - Minimum : 8,50 €
PAR INTERNET : InvestStore Intégral [37]		
Abonnement au service InvestStore Intégral		
• Si moins de 12 ordres de Bourse/an	96 €/an	96 €/an
• A partir de 12 ordres de Bourse/an	Gratuit	Gratuit
Actions et obligations françaises hors frais de marché négociés au mieux		
• Ordres ≤ 500 €	0,48 %	Forfait par ordre : 0,99 €
• Ordres entre 500 € et 1 000 €	0,18 %	Forfait par ordre : 0,99 €
• Ordres > 1 000 €	0,12 %	0,12 %
PAR TELEPHONE au numéro 0 810 819 300 (prix d'un appel local + 6 centimes la minute) - Actions et Obligations françaises		
• Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20 %	1,25 %
• Frais fixes à la ligne	/	5,70 €
• Avec un minimum de	/	17,20 €
• Frais fixes supplémentaires par ordre pour abonnés InvestStore Intégral	/	14,80 €/ligne

** Les PER Comptes Titres ne sont pas éligibles à InvestStore INTEGRAL.*

♦ Ordres de bourse : achat et vente à l'étranger [36]

	PEA/PEA PME	COMPTES TITRES ET PER TITRES*
PAR INTERNET : InvestStore Initial et Intégral [37]		
Abonnement au service InvestStore Initial et Intégral	Idem "Ordres de Bourse : achat et vente en France"	
Actions et Obligations étrangères	Frais proportionnels sur le montant de l'ordre : 0,50 %	Frais proportionnels sur le montant de l'ordre : 0,60 % Avec un minimum de 8,50 €

♦ Droits de garde sur les comptes titres, PERI* et PEA/PEA-PME

Commission proportionnelle au montant du portefeuille au 31/12/2025

	PEA/ PEA-PME	COMPTES TITRES ET PER TITRES*	
	Valeurs CA (OPC, obligations) et valeurs hors CA	Valeurs CA (OPC, obligations)	Valeurs hors CA
Frais fixes par Compte Titres et/ou Plan d'épargne en Action (PEA-PEA/PME) détenu	Gratuit	36,50 €/an	
Pour les jeunes de moins de 30 ans ayant un portefeuille de plus de 10 000 €		18,25 €/an	
Frais sur les valeurs			
• % sur encours global (exonération des portefeuilles < 1000 €)	0,40 %	0,12 %	0,25 %
• Par ligne de titre côté (exonération des portefeuilles < 1 000 €)	5 €	2,20 €	5,20 €
• Par ligne de titre non côté	25 €	/	25 €
Pour les jeunes de moins de 30 ans	50 % du tarif normal		
Frais fixes sur encours et par ligne, par Compte-Titres détenant exclusivement des Actions Crédit Agricole S.A., Certificats Coopératifs Associés ou Parts Sociales	/	Gratuit	
Frais sur encours et par ligne sur les portefeuilles de moins de 10 000 € (jeunes de moins de 30 ans)	Gratuit		
Abonnés InvestStore Intégral	Gratuit		
Plafond total droits de garde (hors détention d'OR sur compte titres)	398 €/an		
• Pour les jeunes de moins de 30 ans	199 €/an		
Commission annuelle de conservation sur encours OR détenu sur un compte titres	0,75 % de l'encours détenu		
Autres demandes	Nous consulter		

** Les PER Comptes Titres ne sont pas éligibles à InvestStore INTEGRAL.*

♦ Opérations sur métaux (OR)

Frais de transfert métaux précieux détenus en CTO	39,58 €
Commission à l'achat/vente (hors taxes fiscales)	2,20 %
• Minimum	80 €
Prix du sac sellé	10,50 €

♦ Services Bretagne Gestion Conseillée

1er contrat Gestion Classique	340 €/an (85 €/trim)
1er contrat Gestion Conseillée Premium	724 €/an (181 €/trim)
1er contrat Gestion Conseillée option Titres Vifs	724 €/an (181 €/trim)
À partir du 2ème contrat	Nous consulter

Opérations à l'étranger

Notre facturation s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant étranger.

Consultez les conditions tarifaires applicables aux opérations internationales en vigueur sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere/particulier/informations/tarifs.html dans la rubrique "INTERNATIONAL" ou en agence.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître les pays et devises concernés par cette conversion. Cette liste est susceptible d'évolution.

Tenue de compte en devise	9,45 €/mois soit 113,40 €/an
Commission de change sur toutes les opérations d'achat-vente de devises	0,05 %
• Minimum	9,65 €

Paiements vers l'étranger (SWIFT)

Virement/Transfert Swift en devises toute destination et euro hors canal SEPA (hors commission de change et hors frais banques étrangères) :

	Opération jusqu'à 250 €	Opération de plus de 250 €
Saisie par le client	9,45 €	21,30 €
Saisie par l'agence	11,80 €	27,40 €
Pour les virements permanents	9,45 €	21,30 €
Avis d'opération	Gratuit	Gratuit

Mise en place ou modification d'instruction d'un virement permanent	14,70 €
Confirmation de l'émission de transfert	10,90 €

Paiements Swift en provenance de l'étranger

Réception d'un virement en devise toute origine et en euro hors canal SEPA (hors commission de change et hors frais banques étrangères)	
• Opération jusqu'à 250 €	11,80 €
• Opération de plus de 250 €	19,20 €
• Avis d'opération	Gratuit
Remise de chèque pour "crédit immédiat sauf bonne fin" (hors commission de change)	
• Commission d'encaissement par chèque	0,10 %
- Minimum	22,85 €
Remise de chèque pour "crédit différé après encaissement" (hors commission de change)	
• Frais de dossier	30,65 €
• Commission d'encaissement par chèque	0,10 %
- Minimum	49,70 €
• Frais de courrier express étranger	64,05 €

Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

♦ Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes jusqu'au 12 novembre 2025 :

Avoirs [38] compris entre 0 € et < 6 000 €	Gratuit
Avoirs [38] supérieurs à 6 000 €	
• % du montant des avoirs	1 %
• Minimum	85 €
• Maximum	650 €
Frais de gestion annuels pour les dossiers de plus d'un an (sauf compte inactif)	85 €

Les frais ci-dessus ne sont pas appliqués si le défunt est mineur

♦ Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 13 novembre 2025[39]:

Mineurs		Gratuit
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €		Gratuit
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier [40]	Succession non complexe [41]	Gratuit
	Succession complexe [41]	1% du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850 €

Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

Assurances et prévoyance

Mentions légales : les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07.022.973. Ces contrats sont souscrits auprès de PACIFICA, PREDICA, CAMCA et CAA (voir p.24).

Assurance Banque au Quotidien [42]	Standard	Premium
SécuriTRESORERIE	de 16,20 € à 36 €/an/ compte selon la tranche de découvert	
SécuriCOMPTE PLUS [35] - Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24 €/an/compte	50,40 €/an/compte
SécuriWEB	15 €/an/compte	30 €/an/compte

L'ensemble des assurances liées à la banque au quotidien (listées au tableau ci-dessus) sont souscrits auprès de CAMCA (mentions légales de la CAMCA en dernière page).

Assurances pour vous et vos proches	Nous consulter
Assurances pour vos biens	Nous consulter
Assurance pour vous protéger au quotidien	Nous consulter
Assurance emprunteur	Nous consulter

Autres services *(Offres réservées aux clients Crédit Agricole)*

Mon Sécuricoffre+ (abonnement mensuel)

Espace de stockage sécurisé de 5 GO	3 € /mois
Espace de stockage sécurisé de 50 GO	5 € /mois

Magazines (abonnements annuels, versions numériques)

Merci pour l'Info Essentiel - cf p.8 détails de l'offre "Essentiel"	12 €
Merci pour l'Info Essentiel + - cf p.8 détails de l'offre "Essentiel"	12 €
Merci pour l'Info Premium - cf p.8 détails de l'offre "Premium"	18 €
Merci pour l'Info Prestige - cf p.8 détails de l'offre "Prestige"	48 €
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	38,08 € /an

Magazines (abonnements annuels papier et numérique)

Merci pour l'Info (12 n°/an et ses guides pratiques)	56,08 €
Régal (abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	27,90 €
Maison créative (abonnement de 6 n° +1 hors-série /an, et 2 n° offerts)	23,90 €
Santé magazine (abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 €
Détours en France (abonnement de 8 n° +3 hors-séries /an, et 2 n° offerts)	49,80 €
Plus de Pep's (abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	19,90 €
Parents (abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	18,90 €
Détente et Jardin (abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	22,90 €

Service client Uni-Médias

Pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS, filiale de presse du groupe Crédit Agricole, 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Cartographie des zones européennes

(1) Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

(2) La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026.

** Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.*

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Cette liste est susceptible d'evoluer.

Vos contacts *Numéros utiles*

Pour faire opposition de France ou depuis l'étranger sur vos moyens de paiement :

> SOS carte / chéquier : 7 j/7 - 24h/24 en cas de perte ou de vol : 09 69 39 92 91
(coût d'un appel local)
(+33) 9 69 39 92 91 depuis l'étranger
(coût selon opérateur)

Pour accéder aux services d'assistance et d'assurance de votre carte :

(+33) 9 69 36 15 15 - MasterCard
Coût selon opérateur
(+33) 9 69 32 36 26 - VISA
Coût selon opérateur

Pour déclarer un sinistre, une panne ou un besoin urgent de rapatriement auprès de votre assurance Pacifica :

0 800 810 812 (N° vert)
Depuis l'étranger : (+33) 2 35 59 42 78
Coût selon opérateur

www.credit-agricole.fr/ca-finistere

Votre conseiller en direct sur votre smartphone

02 98 32 05 98
Appel non surtaxé

Des innovations à votre service

Gérer votre budget, planifier vos projets, géolocaliser une agence...
Pour vous accompagner au quotidien, le Crédit Agricole met à votre disposition des applications mobiles et des sites dédiés.

Ma banque

MA BANQUE [9]

Suivez, maîtrisez et optimisez votre budget.
Sécurisez vos opérations en ligne avec SécuriPass.
Remboursez vos amis avec votre mobile grâce à WERO [10].

PAIEMENT MOBILE [11]

Tous vos paiements en magasins réalisés avec votre mobile dans une application simple et sécurisée.

Mes assurances [43]

Déclarez un sinistre avec votre mobile.
Prenez des photos des dégâts.

CA Bourse [44]

La bourse mobile.

Rendez-vous sur e-immobilier.credit-agricole.fr [45]

Conseils, guides pratiques, simulation de crédit immobilier en ligne.
Tous les outils pour réussir votre financement immobilier.

Rendez-vous sur le site Square Habitat [46]

www.squarehabitat.fr/sh-bretagne/

Références

(1) Tarif hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) Les e-relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet "Crédit Agricole en Ligne", à la rubrique e-Documents.
(3) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.
(4) Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole du Finistère, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole du Finistère.
(5) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(6) Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Le tarif forfaitaire n'est applicable qu'aux produits et services inclus dans l'offre Adhésion 1, 2, 3 et +. Certaines tarifications, pour être incluses dans l'offre, nécessitent une souscription préalable et séparée du produit ou service par le client et soumise à acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Certaines composantes des offres groupées de services (produits et services) sont exclues du périmètre d'ADHESION 1 2 3 et +. Ces exclusions se traduisent par une tarification mensuelle, distincte de celle due au titre du contrat ADHESION 1 2 3 et + (coût selon barème tarifaire en vigueur. Susceptible d'évolutions). Pour connaître le détail, il convient de se référer à la liste des services et tarifs unitaires inclus/exclus annexée au contrat.
(7) Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.
(8) Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique.
(9) Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne (service facturé selon le barème tarifaire en vigueur dans votre Caisse régionale).
Apple Store est une marque d'Apple Inc., déposée aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

(10) Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.
(11) Téléchargement et accès gratuits de l'application Paiement Mobile, hors coût de communication selon opérateur. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet.
(12) Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
(13) Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse régionale.
(14) Possibilité d'obtenir une carte "Sociétaire" de même type pour le même prix avec de nombreux avantages.
(15) Possibilité d'obtenir une CARTWIN de même type pour le même prix. Les cartes Cartwin sont des cartes associées à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elles portent la mention "Carte de CRÉDIT" au recto. Le client peut choisir si ses opérations sont débitées au comptant ou à crédit directement imputées sur le crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Les retraits au comptant sont toujours débités immédiatement sur le compte associé. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :
- carte à débit immédiat : le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client au jour le jour. La carte Cartwin porte en sus la mention "DÉBIT".
- carte à débit différé (pour la MasterCard Cartwin et la Gold MasterCard Cartwin uniquement) : le montant de chaque opération effectuée a l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, a une date convenue.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.
(16) Ou en devise équivalente : devise suédoise, ou leu roumain (conformément au règlement européen n°924/2009).
(17) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.
(18) L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par VISA ou MasterCard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemple sur : www.credit-agricole.fr/ca-finistere
(19) Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.18) :- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie. - Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède. - Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse. - Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélémy et la partie française de Saint-Martin. - Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre. - Royaume-Uni
(20) La formule ESSENTIEL, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(21) Certaines composantes de l'offre PREMIUM, en vigueur à la date d'édition du présent document, sont exclues du périmètre de l'offre ADHÉSION 1, 2, 3 et + (Sécuricompte Premium et Sécuriweb Premium). Voir contrat. Ces exclusions engendrent une tarification mensuelle distincte de celle de l'offre ADHÉSION 1, 2, 3
et +, prélevée sur le compte support désigné aux conditions du contrat de l'offre PREMIUM.
(22) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
(23) Selon la loi, votre Caisse regionale vous rembourse des sommes debitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de Negligence Grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations..
(24) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
(25) Le détail de ces offres et nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur le Catalogue général des conditions tarifaires du Crédit Agricole du Finistère, en vigueur au 1er janvier 2026.
(26) Arrêt de l'offre ESSENTIEL + au 12/03/2025. Ainsi, à cette date, pour les clients qui étaient détenteurs de l'offre ESSENTIEL +, les Conditions Particulières de cette offre prendront fin et seules les Conditions Particulières de l'offre ESSENTIEL s'appliqueront.
(27) Pour les clients titulaires d' : les 3 premières commissions d'intervention par année civile sont incluses dans le forfait Adhésion 1,2,3 et +.
(28) Pour les clients titulaires de l'offre "Essentiel" et "Premium", la 1ère commission d'intervention par année civile est incluse dans les offres. Pour les clients détenteurs de l'offre "Prestige", les 3 premières commissions d'intervention par année civile sont incluses dans l'offre.
(29) Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours suivant le premier rejet
(30) Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.
(31) Au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, cette offre est réservée uniquement à la clientèle en situation de fragilité financière.
(32) Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) appliqué est indiqué sur le contrat de crédit.
(33) L'indice de référence est le plafond du taux réglementaire calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant au montant de votre découvert.
(34) Les garanties SECURI sont assurées par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris), entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.

(35) Frais de mise en place de délais, frais de pause non contractuelle, modification de périodicité de prêt, modification de compte à débiter, modification de date d'échéance.
(36) Frais de courtage hors frais de marché - variable suivant le lieu d'exécution et hors TTF - Taxe sur Transactions Financières, prélévés en sus.
(37) Hors frais de courtage et livraison sur l'étranger (dans le respect du plafond de 0,50 % pour le PEA/PEA PME).
(38) Hors assurance-vie. Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50% des avoirs des comptes joints, à la date du décès.
(39) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
(40) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monetaire et financier, l'heritier justifie de sa qualite d'heritier soit par la production d'un acte de notoriete, soit par la production de l'attestation prevue au cinquieme alinea de l'article L. 312-1-4 du code monetaire et financier.
(41) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).
(42) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurance spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53 rue de La Boétie, 75008 Paris. Entreprise régit par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
(43) Téléchargement et accès gratuits de l'application Mes Assurances, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application est soumise a conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès a Internet.
(44) Le Service est réservé cumulativement aux clients de Caisse régionale titulaires d'un compte titres ordinaire d'instruments financiers et de parts sociales et/ou d'un plan épargne en actions (PEA), et aux clients titulaires du service Crédit Agricole En ligne (CAEL). Le Service est accessible aux personnes ayant été désignées en qualité d'utilisateur par le titulaire du service CAEL concerné.
Le téléchargement de l'application, nécessaire à l'exécution du Service, est gratuit, hors coûts éventuels facturés par les opérateurs téléphoniques et les fournisseurs d'accès Internet.
(45) Le site est exploité par CREDIT AGRICOLE e-Développement. CREDIT AGRICOLE e-Développement est une société en nom collectif au capital de 2.025.450€ dont le siège social est situé 48 rue La Boétie 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n°790 054 811, intermédiaire en opérations de banque et services de paiement - numéro ORIAS 13 006 097.
(46) Le site internet est édité par Crédit Agricole Services Immobiliers ayant son siège social 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex, enregistré au RCS de Nanterre sous le numéro B 827 877 713.

Résoudre un litige

Conformément à nos engagements relationnels, nous nous engageons à prendre en charge votre réclamation au plus vite et dans un délai maximum de 10 jours, et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, sauf cas particulier.

Toutefois si votre réclamation porte sur des services de paiement autres que le chèque (ex : virements, prélèvements, cartes bancaires), le Service Écoute Clients s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrables, suivant la date de réception de votre réclamation. Ce délai de 15 jours pourra être porté à 35 jours ouvrables dans des situations exceptionnelles.
Dans le cas d'une résolution complexe qui entraînerait un délai de traitement supérieur, vous serez informé par écrit des causes du retard dans la gestion de votre demande.

- **LES VOIES DE RECOURS INTERNES :**

1. VOTRE CONSEILLER(ÈRE) OU LE (LA) RESPONSABLE DE VOTRE AGENCE

Votre conseiller(ère) et le ou la responsable de votre agence sont vos interlocuteurs privilégiés. Ils sont à votre écoute et veillent à la prise en compte de votre demande.
Pour faire part de votre réclamation, vous pouvez vous rendre auprès de votre agence ou les contacter par téléphone, par courrier postal ou courriel. Vous pouvez également faire part de votre mécontentement par le biais de votre messagerie sécurisée depuis votre espace en ligne. Vous trouverez les coordonnées de votre agence sur votre relevé de compte.

2. LE SERVICE ÉCOUTE CLIENTS

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller(ère) ou le ou la responsable de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Écoute Clients aux adresses suivantes :

- Par voie postale :
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
Service Écoute Clients
7, route du Loch
29555 QUIMPER CEDEX 9
- Par mail : **eccli@ca-finistere.fr**
Ainsi que par téléphone au : **02 98 76 01 11** (appel non surtaxé)

- **LES VOIES DE RECOURS EXTERNES :**

Si votre agence ou le Service Écoute Clients n'a pas pu répondre à votre insatisfaction, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur compétent.
La médiation bancaire et de l'assurance est un dispositif légal régi par les articles du code de la consommation et du code monétaire et financier. Le cas échéant, si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit agricole du Finistère, vous pouvez saisir le médiateur.

- **MEDIATEUR :**

Si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit Agricole du Finistère et en cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur compétent :

Le Médiateur bancaire, Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX est compétent pour les litiges entre un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et un établissement de crédit, relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, de services d'investissement, d'instruments financiers et de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par l'établissement de crédit. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr ainsi que les Conditions Générales et la charte d'éthique. Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX Médiateur de la consommation 68 avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) peut être saisi par tout consommateur ou "non professionnel" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, d'un différend à caractère individuel en matière financière, relevant de la compétence de l'AMF
(ex : ordres de bourse, mandats de gestion, actions, obligations, OPCVM ou autres fonds collectifs, épargne salariale ...). En revanche, il n'est pas compétent en matière bancaire, de fiscalité et d'assurance.
Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet et la charte de médiation de l'AMF.
Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet : https://www.amf-france.org/fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2.
Dans le cadre d'un différend à caractère individuel en matière financière vous pouvez opter pour le Médiateur bancaire ou pour celui de l'AMF, ce choix sera définitif.

Le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par tout consommateur assuré ou bénéficiaire, d'un litige relatif à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurance. Les litiges relatifs à la politique commerciale d'une entreprise ne relèvent pas de sa compétence.
Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet : www.mediation-assurance.org et la charte du Médiateur de l'Assurance.
Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet ou par courrier postal à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 9.

À noter : pour pouvoir saisir le Médiateur de l'assurance, il faudra avoir préalablement écrit au service clients de l'assureur :
*- **pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès** : Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris,*
*- **pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation et autres), santé** : Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15,*
*- **pour un contrat de prévoyance , d'obsèques ou d'assureur emprunteurs** :*
• Crédit Agricole Assurances Emprunteurs à l'attention du médecin conseil –TSA 78008-59 652 Villeneuve d'Asq
• CNP Assurances : Département Activité Emprunteurs 4 Promenade cœur de ville 92 130 Issy les Moulineaux.

- **AUTRES RECOURS :**

- Vous pouvez émettre une réclamation relative à la souscription sur internet d'un produit ou d'un service du Crédit Agricole du Finistère en passant par **la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges.**
Site internet (saisie possible dans la langue de votre choix) : https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage

Retrouvez ces principales conditions tarifaires, le glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement et le Guide de la mobilité sur :

www.credit-agricole.fr/ca-finistere

Le fonctionnement de votre compte de dépôt à vue est régi par une convention de compte. Cette convention fixe notamment les modalités d'ouverture, de fonctionnement et de clôture de votre compte ainsi que des services associés.

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere
Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
Facebook est une marque déposée de Meta Plateforms.
X est une marque déposée de X Corp.
19/08/2026 - Réf.PBCM004_CGB2026_PART29_V20, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

PEFC

PARTICULIERS

ADDENDUM
À PARTIR DU 05/10/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur à partir du 05/10/2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession à la suite de la publication de la décision n°2026-1207 QPC du Conseil Constitutionnel du 19 juin 2026 relative à l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026 [1].

Mineurs	GRATUIT
Majeurs	
Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €	GRATUIT
Montant total des soldes des avoirs > ou = 10 000 €	1% DU MONTANT TOTAL DES SOLDES DES AVOIRS DANS LA LIMITE DU MONTANT FIXÉ PAR LA RÈGLEMENTATION[2]

Bon à savoir !

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

[1] Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

[2] Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 01 janvier 2026 était de 857 euros.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Document informatif à vocation non-publicitaire

Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS Quimper. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 022 973 (www.orias.fr.) Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue la Boétie 75008 Paris.
Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 25/06/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1/01/2026. Il comprend la révision des frais à l'étranger sur les offres groupées de services, valable à compter du 25/06/2026.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +" [7] sont indiquées par le logo

	ESSENTIEL[1]	PREMIUM[2]	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance **	3 €/mois *1 €/mois*	5 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
26-30 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance**	6 €/mois *1 €/mois*	9 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
> 30 ans *dont cotisations d'assurance**	10 €/mois *1 €/mois*	16 €/mois *4,50 €/mois*	35 €/mois *4,50 €/mois*

**Les cotisations d'assurance comprennent :*
- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus
- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

Tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	Inclus	Inclus	Inclus
E-relevé mensuel	Inclus	Inclus	Inclus

Commission d'intervention

Commission d'intervention [3]	1/an	1/an	3/an

Moyens et opérations de paiements

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	"MasterCard Standard" ou "VISA Classic" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"Gold MasterCard" ou "VISA Premier" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"World Elite MasterCard" ou "VISA Infinite" (cotisation carte) - Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)**	Inclus	Inclus	Inclus

***Inclus pour les nouveaux contrats à partir du 29/04/26 et disponible à partir du 15/09/26 pour les contrats soucrits avant le 29/04/26*

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement non SEPA (hors frais des banques étrangères)	Non inclus	5/an	Inclus
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Inclus	Inclus	Inclus

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[5]	Inclus	Inclus	Inclus
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'émission d'un chèque de banque	1/an	1/an	Illimité

Retrait d'espèces par carte[6]

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Finistère	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en devises [8], hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Illimité	Illimité	Illimité

Paiement par carte[6]

En euro dans un pays de l'EEE	Inclus	Inclus	Inclus
En devises [8] dans ou hors pays de l'EEE	Illimité	Illimité	Illimité

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE [4]	Sécuri [9] COMPTE Plus	Sécuri [9] COMPTE PREMIUM	Sécuri [9] COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	Inclus	Inclus

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service Les experts de Merci pour l'Info	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	Illimité	Illimité	Illimité
Mon Kiosque Presse avec accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	8 titres : Merci pour l'Info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de services à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte [10]	
En euro [11] ou en devise [8], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	en option : 1€/mois (cotisation carte)
En euro [11] ou en devise [8], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	inclus avec la cotisation carte
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros [11] ou en devises [8] dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4ème retrait/mois
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	en option : 1€/mois

Références

(1) La formule ESSENTIEL, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(2) La formule PREMIUM, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(3) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
(4) Selon la loi, votre Caisse regionale vous rembourse des sommes debitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence Grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations..
(5) Sauf gratuité imposée par la loi
(6) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
(7) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(8) Hors frais de conversion monétaire pour les paiements et retraits en devises autres que l'euro (reportez-vous à nos principales conditions tarifaires en vigueur). Les retraits ne peuvent être réalisés qu'avec la carte physique.
(9) Les garanties SECURI sont assurées par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris), entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.
(10) Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre
(11) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere
Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
01/07/2026 - Addendum MBQ EXO FRAIS ETRANGERS V3 édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI
Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"
PEFC

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 01/08/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1/01/2026. Il comprend la révision des conditions tarifaires des formules Adhésion 1,2,3 et +, applicables à compter du 1/08/2026.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Adhésion 1, 2, 3 et + [5]

La formule Adhésion 1, 2, 3 et +
Une formule adaptée à votre situation familiale avec une seule cotisation mensuelle[6] pour un nombre de cartes illimité. Une alternative au paiement des services à la carte qui inclut plus de 100 opérations et services[6] définis au catalogue général des conditions tarifaires et aux présentes conditions tarifaires, signalés par le symbole*.

**Le tarif forfaitaire Adhésion 1,2,3 et + n'est applicable qu'aux produits et services préalablement souscrits par les clients souscripteurs et bénéficiaires par acte séparé et inclus dans le périmètre d'Adhésion 1, 2, 3 et +.*

Adhésion 1,2,3 et +

Formule tarifaire [5]	Tarif unique
UNO	18,15 €/mois
DUO	31,90 €/mois
TRIO	40,90 €/mois
MULTI	50,90 €/mois

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

(5) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(6) Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Le tarif forfaitaire n'est applicable qu'aux produits et services inclus dans l'offre Adhésion 1, 2, 3 et +. Certaines tarifications, pour être incluses dans l'offre, nécessitent une souscription préalable et séparée du produit ou service par le client et soumise à acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Certaines composantes des offres groupées de services (produits et services) sont exclues du périmètre d'ADHESION 1, 2, 3 et +. Ces exclusions se traduisent par une tarification mensuelle, distincte de celle due au titre du contrat ADHESION 1, 2, 3 et + (coût selon barème tarifaire en vigueur. Susceptible d'évolutions). Pour connaître le détail, il convient de se référer à la liste des services et tarifs unitaires inclus/exclus annexée au contrat.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere
Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
27/04/2026 - Addendum ADHESION V3, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

PEFC

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 29/04/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète ou modifie les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026. Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'Offre Eko et à l'arrêt de commercialisation de l'Offre Eko by CA à partir du 29/04/2026. Il présente également les évolutions liées aux offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige ainsi que de leur prix à compter du 29/04/2026. Il apporte des précisions sur Investore INTEGRAL et une modification du périmètre du médiateur bancaire.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Relevés de compte

Relevé décadaire (3 relevés/mois)	4,65 €/mois

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) • MasterCard EKO	36 €/an	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	24 €/an	

Carte qui n'est plus commercialisée

MasterCard EKO BY CA	39,40 €/an

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +" [6] sont indiquées par le logo

	ESSENTIEL[1]	PREMIUM[2]	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance **	3 €/mois *1 €/mois*	5 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
26-30 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance**	6 €/mois *1 €/mois*	9 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
> 30 ans *dont cotisations d'assurance**	10 €/mois *1 €/mois*	16 €/mois *4,50 €/mois*	35 €/mois *4,50 €/mois*

**Les cotisations d'assurance comprennent :*
- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus
- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

Tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	Inclus	Inclus	Inclus
E-relevé mensuel	Inclus	Inclus	Inclus

Commission d'intervention

Commission d'intervention [3]	1/an	1/an	3/an

Moyens et opérations de paiements

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	"MasterCard Standard" ou "VISA Classic" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"Gold MasterCard" ou "VISA Premier" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"World Elite MasterCard" ou "VISA Infinite" (cotisation carte) - Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)** ***Inclus pour les nouveaux contrats à partir du 29/04/26 et disponible à partir du 15/09/26 pour les contrats soucrits avant le 29/04/26*	Inclus	Inclus	Inclus
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement non SEPA (hors frais des banques étrangères)	Non inclus	5/an	Inclus
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Inclus	Inclus	Inclus

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[5]	Inclus	Inclus	Inclus
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'émission d'un chèque de banque	1/an	1/an	Illimité
Retrait d'espèces par carte[6]			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Finistère	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Non inclus	5 retraits/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Paiement par carte[6]

En euro dans un pays de l'EEE	Inclus	Inclus	Inclus
En devises dans ou hors pays de l'EEE	Non inclus	5 paiements/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE [4]	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	Inclus	Inclus
Merci pour l'Info (version numérique)			
Accès au service Les experts de Merci pour l'Info	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	Illimité	Illimité	Illimité
Mon Kiosque Presse avec accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	8 titres : Merci pour l'Info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de services à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte [7]	
En euro [8] dans un pays de l'EEE	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	en option : 1€/mois (cotisation carte)
Paiement en euros [8] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	inclus avec la cotisation carte
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros [8] ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4ème retrait/mois
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	en option : 1€/mois

Offre qui n'est plus commercialisée[9]

Eko by CA (Ancienne gamme souscrite avant le 29 avril 2026)	2 €/mois

Épargne et placements financiers

Placements financiers

♦ Ordres de bourse : achat et vente en France [10]

	PEA/PEA PME	COMPTES TITRES ET PER TITRES
PAR TELEPHONE au numéro 0 810 819 300 (prix d'un appel local + 6 centimes la minute) - Actions et Obligations françaises		
• Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20 %	1,25 %

Les PER Comptes Titres sont éligibles à InvestStore INTEGRAL depuis le 27/11/2025 sur les Ordres de bourse : achat et vente en France, achat et vente à l'étranger et sur les droits de garde sur les comptes titres, PERI et PEA-PEA-PME

Références

(1) La formule ESSENTIEL, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(2) La formule PREMIUM, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(3) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
(4) Selon la loi, votre Caisse regionale vous rembourse des sommes debitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence Grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations..
(5) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
(6) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(7) Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre
(8) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
(9) Le détail de cette offre et nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur le Catalogue général des conditions tarifaires du Crédit Agricole du Finistère, en vigueur au 1er janvier 2026.
(10) Frais de courtage hors frais de marché - variable suivant le lieu d'exécution et hors TTF - Taxe sur Transactions Financières, prélévés en sus.

Résoudre un litige

Conformément à nos engagements relationnels, nous nous engageons à prendre en charge votre réclamation au plus vite et dans un délai maximum de 10 jours, et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, sauf cas particulier.

Toutefois si votre réclamation porte sur des services de paiement autres que le chèque (ex : virements, prélèvements, cartes bancaires), le Service Écoute Clients s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrables, suivant la date de réception de votre réclamation. Ce délai de 15 jours pourra être porté à 35 jours ouvrables dans des situations exceptionnelles.
Dans le cas d'une résolution complexe qui entraînerait un délai de traitement supérieur, vous serez informé par écrit des causes du retard dans la gestion de votre demande.

• LES VOIES DE RECOURS INTERNES :

1. VOTRE CONSEILLER(ÈRE) OU LE (LA) RESPONSABLE DE VOTRE AGENCE

Votre conseiller(ère) et le ou la responsable de votre agence sont vos interlocuteurs privilégiés. Ils sont à votre écoute et veillent à la prise en compte de votre demande.
Pour faire part de votre réclamation, vous pouvez vous rendre auprès de votre agence ou les contacter par téléphone, par courrier postal ou courriel. Vous pouvez également faire part de votre mécontentement par le biais de votre messagerie sécurisée depuis votre espace en ligne. Vous trouverez les coordonnées de votre agence sur votre relevé de compte.

2. LE SERVICE ÉCOUTE CLIENTS

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller(ère) ou le ou la responsable de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Écoute Clients aux adresses suivantes :

- Par voie postale :
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
Service Écoute Clients
7, route du Loch
29555 QUIMPER CEDEX 9
- Par mail : **eccli@ca-finistere.fr**
Ainsi que par téléphone au : **02 98 76 01 11** (appel non surtaxé)

• CAS DES ASSURANCES :

En cas de désaccord, pour les contrats d'assurance, vous pouvez également écrire aux services consommateurs suivants :
- **pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :** Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris,
- **pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation et autres), santé** : Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15,
- **pour un contrat de prévoyance, d'obsèques ou d'assureur emprunteurs** : • Crédit Agricole Assurances Emprunteurs à l'attention du médecin conseil –TSA 78008-59 652 Villeneuve d'Asq • CNP Assurances : Département Activité Emprunteurs 4 Promenade cœur de ville 92 130 Issy les Moulineaux.

• LES VOIES DE RECOURS EXTERNES :

Si votre agence ou le Service Écoute Clients n'a pas pu répondre à votre insatisfaction, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur compétent. La médiation bancaire et de l'assurance est un dispositif légal régi par les articles du code de la consommation et du code monétaire et financier. Le cas échéant, si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit agricole du Finistère, vous pouvez saisir le médiateur.

• MEDIATEUR :

Si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit Agricole du Finistère et en cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur compétent :

Le Médiateur de la consommation, Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX est compétent pour les litiges entre un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et un établissement de crédit, relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par l'établissement de crédit. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/ ainsi que les Conditions Générales et la charte d'éthique. Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet : https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/ ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX Médiateur de la consommation 68, avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) peut être saisi par tout consommateur ou "non professionnel" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, d'un différend à caractère individuel en matière financière, relevant de la compétence de l'AMF (ex : ordres de bourse, mandats de gestion, actions, obligations, OPCVM ou autres fonds collectifs, épargne salariale ...). En revanche, il n'est pas compétent en matière bancaire, de fiscalité et d'assurance. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet AMF : https://www.amf-france.org/fr et la charte de médiation de l'AMF. Vous pouvez le contacter de préférence par formulaire électronique sur le site internet : https://www.amf-france.org/fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par tout consommateur assuré ou bénéficiaire, d'un litige relatif à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurance. Les litiges relatifs à la politique commerciale d'une entreprise ne relèvent pas de sa compétence.
Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet : www.mediation-assurance.org et la charte du Médiateur de l'Assurance.
Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet ou par courrier postal à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 9.

- **AUTRES RECOURS :**

- Vous pouvez émettre une réclamation relative à la souscription sur internet d'un produit ou d'un service du Crédit Agricole du Finistère en passant par **la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges.**
Site internet (saisie possible dans la langue de votre choix) : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
14/04/2026 - Addendum MBQ V10, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

PEFC

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 29/04/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète ou modifie les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/01/2026. Il comprend les modifications liées à la commercialisation de l'Offre Eko et à l'arrêt de commercialisation de l'Offre Eko by CA à partir du 29/04/2026. Il présente également les évolutions liées aux offres groupées de services Essentiel, Premium et Prestige ainsi que de leur prix à compter du 29/04/2026. Il apporte des précisions sur Investore INTEGRAL et une modification du périmètre du médiateur bancaire.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Relevés de compte

Relevé décadaire (3 relevés/mois)	4,65 €/mois

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) • MasterCard EKO	36 €/an	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)	24 €/an	

Carte qui n'est plus commercialisée

MasterCard EKO BY CA	39,40 €/an

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +" [6] sont indiquées par le logo

	ESSENTIEL[1]	PREMIUM[2]	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance **	3 €/mois *1 €/mois*	5 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
26-30 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance**	6 €/mois *1 €/mois*	9 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
> 30 ans *dont cotisations d'assurance**	10 €/mois *1 €/mois*	16 €/mois *4,50 €/mois*	35 €/mois *4,50 €/mois*

**Les cotisations d'assurance comprennent :*
- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus
- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

Tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	Inclus	Inclus	Inclus
E-relevé mensuel	Inclus	Inclus	Inclus

Commission d'intervention

Commission d'intervention [3]	1/an	1/an	3/an

Moyens et opérations de paiements

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	"MasterCard Standard" ou "VISA Classic" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"Gold MasterCard" ou "VISA Premier" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"World Elite MasterCard" ou "VISA Infinite" (cotisation carte) - Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)** ***Inclus pour les nouveaux contrats à partir du 29/04/26 et disponible à partir du 15/09/26 pour les contrats soucrits avant le 29/04/26*	Inclus	Inclus	Inclus
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement non SEPA (hors frais des banques étrangères)	Non inclus	5/an	Inclus
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Inclus	Inclus	Inclus

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[5]	Inclus	Inclus	Inclus
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'émission d'un chèque de banque	1/an	1/an	Illimité
Retrait d'espèces par carte[6]			
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Finistère	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en devises, hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Non inclus	5 retraits/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Paiement par carte[6]

En euro dans un pays de l'EEE	Inclus	Inclus	Inclus
En devises dans ou hors pays de l'EEE	Non inclus	5 paiements/an	Illimité

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans les offres Essentiel et Premium de manière illimitée les frais suivants : paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE (hors frais qui peuvent être appliqués par la banque étrangère).

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE [4]	Sécuri COMPTE Plus	Sécuri COMPTE PREMIUM	Sécuri COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	Inclus	Inclus
Merci pour l'Info (version numérique)			
Accès au service Les experts de Merci pour l'Info	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	Illimité	Illimité	Illimité
Mon Kiosque Presse avec accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	8 titres : Merci pour l'Info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de services à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte	GRATUIT
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	GRATUIT
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte [7]	
En euro [8] dans un pays de l'EEE	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	en option : 1€/mois (cotisation carte)
Paiement en euros [8] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE).	inclus avec la cotisation carte
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros [8] ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4ème retrait/mois
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	en option : 1€/mois

Offre qui n'est plus commercialisée[9]

Eko by CA (Ancienne gamme souscrite avant le 29 avril 2026)	2 €/mois

Épargne et placements financiers

Placements financiers

♦ Ordres de bourse : achat et vente en France [10]

	PEA/PEA PME	COMPTES TITRES ET PER TITRES
PAR TELEPHONE au numéro 0 810 819 300 (prix d'un appel local + 6 centimes la minute) - Actions et Obligations françaises		
• Frais proportionnels sur le montant de l'ordre	1,20 %	1,25 %

Les PER Comptes Titres sont éligibles à InvestStore INTEGRAL depuis le 27/11/2025 sur les Ordres de bourse : achat et vente en France, achat et vente à l'étranger et sur les droits de garde sur les comptes titres, PERI et PEA-PEA-PME

Références

(1) La formule ESSENTIEL, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(2) La formule PREMIUM, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(3) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
(4) Selon la loi, votre Caisse regionale vous rembourse des sommes debitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence Grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations..
(5) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
(6) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(7) Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre
(8) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).
(9) Le détail de cette offre et nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur le Catalogue général des conditions tarifaires du Crédit Agricole du Finistère, en vigueur au 1er janvier 2026.
(10) Frais de courtage hors frais de marché - variable suivant le lieu d'exécution et hors TTF - Taxe sur Transactions Financières, prélévés en sus.

Résoudre un litige

Conformément à nos engagements relationnels, nous nous engageons à prendre en charge votre réclamation au plus vite et dans un délai maximum de 10 jours, et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, sauf cas particulier.

Toutefois si votre réclamation porte sur des services de paiement autres que le chèque (ex : virements, prélèvements, cartes bancaires), le Service Écoute Clients s'engage à vous répondre dans un délai de 15 jours ouvrables, suivant la date de réception de votre réclamation. Ce délai de 15 jours pourra être porté à 35 jours ouvrables dans des situations exceptionnelles.
Dans le cas d'une résolution complexe qui entraînerait un délai de traitement supérieur, vous serez informé par écrit des causes du retard dans la gestion de votre demande.

• LES VOIES DE RECOURS INTERNES :

1. VOTRE CONSEILLER(ÈRE) OU LE (LA) RESPONSABLE DE VOTRE AGENCE

Votre conseiller(ère) et le ou la responsable de votre agence sont vos interlocuteurs privilégiés. Ils sont à votre écoute et veillent à la prise en compte de votre demande.
Pour faire part de votre réclamation, vous pouvez vous rendre auprès de votre agence ou les contacter par téléphone, par courrier postal ou courriel. Vous pouvez également faire part de votre mécontentement par le biais de votre messagerie sécurisée depuis votre espace en ligne. Vous trouverez les coordonnées de votre agence sur votre relevé de compte.

2. LE SERVICE ÉCOUTE CLIENTS

Si la réponse apportée préalablement par votre conseiller(ère) ou le ou la responsable de votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Écoute Clients aux adresses suivantes :

- Par voie postale :
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère
Service Écoute Clients
7, route du Loch
29555 QUIMPER CEDEX 9
- Par mail : **eccli@ca-finistere.fr**
Ainsi que par téléphone au : **02 98 76 01 11** (appel non surtaxé)

• CAS DES ASSURANCES :

En cas de désaccord, pour les contrats d'assurance, vous pouvez également écrire aux services consommateurs suivants :
- **pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :** Predica Relation et Service clients 16-18, boulevard de Vaugirard 75015 Paris,
- **pour un contrat d'assurance dommages (auto, habitation et autres), santé** : Pacifica Service consommateurs 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris cedex 15,
- **pour un contrat de prévoyance, d'obsèques ou d'assureur emprunteurs** : • Crédit Agricole Assurances Emprunteurs à l'attention du médecin conseil –TSA 78008-59 652 Villeneuve d'Asq • CNP Assurances : Département Activité Emprunteurs 4 Promenade cœur de ville 92 130 Issy les Moulineaux.

• LES VOIES DE RECOURS EXTERNES :

Si votre agence ou le Service Écoute Clients n'a pas pu répondre à votre insatisfaction, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur compétent. La médiation bancaire et de l'assurance est un dispositif légal régi par les articles du code de la consommation et du code monétaire et financier. Le cas échéant, si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit agricole du Finistère, vous pouvez saisir le médiateur.

• MEDIATEUR :

Si un délai de 2 mois s'est écoulé depuis l'envoi de votre première réclamation écrite au Crédit Agricole du Finistère et en cas de litige non résolu, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur compétent :

Le Médiateur de la consommation, Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX est compétent pour les litiges entre un client, personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels, et un établissement de crédit, relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque et de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par l'établissement de crédit. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/ ainsi que les Conditions Générales et la charte d'éthique. Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet : https://kergommeaux-mediateur-consommation.fr/ ou par courrier à l'adresse suivante : Monsieur Xavier DE KERGOMMEAUX Médiateur de la consommation 68, avenue d'Iéna 75116 Paris.

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) peut être saisi par tout consommateur ou "non professionnel" au sens de l'article liminaire du code de la consommation, d'un différend à caractère individuel en matière financière, relevant de la compétence de l'AMF (ex : ordres de bourse, mandats de gestion, actions, obligations, OPCVM ou autres fonds collectifs, épargne salariale ...). En revanche, il n'est pas compétent en matière bancaire, de fiscalité et d'assurance. Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet AMF : https://www.amf-france.org/fr et la charte de médiation de l'AMF. Vous pouvez le contacter de préférence par formulaire électronique sur le site internet : https://www.amf-france.org/fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 2.

Le Médiateur de l'Assurance peut être saisi par tout consommateur assuré ou bénéficiaire, d'un litige relatif à la souscription, l'interprétation ou l'application d'un contrat d'assurance. Les litiges relatifs à la politique commerciale d'une entreprise ne relèvent pas de sa compétence.
Pour toute précision et connaître les conditions, vous pouvez consulter le site internet : www.mediation-assurance.org et la charte du Médiateur de l'Assurance.
Vous pouvez le contacter en saisissant un formulaire sur le site internet ou par courrier postal à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 9.

- **AUTRES RECOURS :**

- Vous pouvez émettre une réclamation relative à la souscription sur internet d'un produit ou d'un service du Crédit Agricole du Finistère en passant par **la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges.**
Site internet (saisie possible dans la langue de votre choix) : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
14/04/2026 - Addendum MBQ V10, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

PEFC

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 25/06/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1/01/2026. Il comprend la révision des frais à l'étranger sur les offres groupées de services, valable à compter du 25/06/2026.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Les services intégrés à "Adhésion 1,2,3 et +" [7] sont indiquées par le logo

	ESSENTIEL[1]	PREMIUM[2]	PRESTIGE
18-25 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance **	3 €/mois *1 €/mois*	5 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
26-30 ans (inclus) *dont cotisations d'assurance**	6 €/mois *1 €/mois*	9 €/mois *4,50 €/mois*	17,50 €/mois *4,50 €/mois*
> 30 ans *dont cotisations d'assurance**	10 €/mois *1 €/mois*	16 €/mois *4,50 €/mois*	35 €/mois *4,50 €/mois*

**Les cotisations d'assurance comprennent :*
- Pour la formule ESSENTIEL : SécuriCOMPTE Plus
- Pour les formules PREMIUM et PRESTIGE : SécuriCOMPTE Premium et SécuriWEB Premium

Gestion du compte

Tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	Inclus	Inclus	Inclus
E-relevé mensuel	Inclus	Inclus	Inclus

Commission d'intervention

Commission d'intervention [3]	1/an	1/an	3/an

Moyens et opérations de paiements

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)	"MasterCard Standard" ou "VISA Classic" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"Gold MasterCard" ou "VISA Premier" (cotisation carte) - Débit immédiat ou débit différé	"World Elite MasterCard" ou "VISA Infinite" (cotisation carte) - Débit différé
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique)**	Inclus	Inclus	Inclus

***Inclus pour les nouveaux contrats à partir du 29/04/26 et disponible à partir du 15/09/26 pour les contrats soucrits avant le 29/04/26*

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement instantané SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Émission et réception d'un virement non SEPA (hors frais des banques étrangères)	Non inclus	5/an	Inclus
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Inclus	Inclus	Inclus

	ESSENTIEL	PREMIUM	PRESTIGE
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[5]	Inclus	Inclus	Inclus
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'émission d'un chèque de banque	1/an	1/an	Illimité

Retrait d'espèces par carte[6]

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale du Finistère	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	Inclus	Inclus	Inclus
Retrait d'espèces en devises [8], hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement	Illimité	Illimité	Illimité

Paiement par carte[6]

En euro dans un pays de l'EEE	Inclus	Inclus	Inclus
En devises [8] dans ou hors pays de l'EEE	Illimité	Illimité	Illimité

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE [4]	Sécuri [9] COMPTE Plus	Sécuri [9] COMPTE PREMIUM	Sécuri [9] COMPTE PREMIUM
SécuriWEB PREMIUM	Non inclus	Inclus	Inclus

Merci pour l'Info (version numérique)

Accès au service Les experts de Merci pour l'Info	2 demandes par an	Illimité	Illimité
Accès aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.com	Illimité	Illimité	Illimité
Mon Kiosque Presse avec accès aux versions numériques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	Le magazine Merci pour l'Info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques	8 titres : Merci pour l'Info, Santé Magazine, Détente & Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents
Mon Sécuricoffre +	5Go	5Go	50Go

Offre Eko (Nouvelle offre commercialisée à partir du 29/04/2026, uniquement souscriptible pour les nouveaux clients, puis pour les clients non-détenteurs d'une offre groupée de services à compter du 30/06/2026)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virements externes	GRATUIT
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la gestion du compte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit virtuelle (carte de paiement à autorisation systématique) (cotisation carte). **Facturation de 5€/mois en cas de non usage de la carte virtuelle sur 30 jours consécutifs.**	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA (classique ou instantané)	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Paiement par carte [10]	
En euro [11] ou en devise [8], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	
Moyens et opérations de paiement avec la carte de débit physique en option	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) « Eko Mastercard »	en option : 1€/mois (cotisation carte)
En euro [11] ou en devise [8], dans et hors d'un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	inclus avec la cotisation carte
Retraits d'espèces à un distributeur automatique de l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel et de la Banque Chalus	
Retraits d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros [11] ou en devises [8] dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 3 retraits/mois	1€/retrait à partir du 4ème retrait/mois
Assurance de la banque au quotidien (en option)	
Cotisation à une offre d'assurance perte/vol des moyens de paiement et effets personnels : SécuriCOMPTE Plus en option à 1€ / mois	en option : 1€/mois

Références

(1) La formule ESSENTIEL, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(2) La formule PREMIUM, en vigueur à la date d'édition du présent document, est entièrement incluse dans ADHÉSION 1, 2, 3 et +. Voir contrat.
(3) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
(4) Selon la loi, votre Caisse regionale vous rembourse des sommes debitées frauduleusement de votre compte sauf lorsque c'est vous qui agissez frauduleusement ou lorsque vous faites preuve de négligence Grave. L'assurance SecuriCOMPTE ne se substitue pas aux obligations légales de votre Caisse régionale et offre une protection dans les cas décrits dans la Notice d'Informations..
(5) Sauf gratuité imposée par la loi
(6) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
(7) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(8) Hors frais de conversion monétaire pour les paiements et retraits en devises autres que l'euro (reportez-vous à nos principales conditions tarifaires en vigueur). Les retraits ne peuvent être réalisés qu'avec la carte physique.
(9) Les garanties SECURI sont assurées par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris), entreprise soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09.
(10) Au moyen de la carte de débit virtuelle incluse dans l'offre
(11) Ou en devise équivalente : devise suédoise ou leu roumain (conformément au règlement européen n° 2021/1230).

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere
Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
01/07/2026 - Addendum MBQ EXO FRAIS ETRANGERS V3 édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI
Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"
PEFC

PARTICULIERS

ADDENDUM
A PARTIR DU 01/08/2026

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1er janvier 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

Cet addendum complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 1/01/2026. Il comprend la révision des conditions tarifaires des formules Adhésion 1,2,3 et +, applicables à compter du 1/08/2026.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

FINISTÈRE

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Adhésion 1, 2, 3 et + [5]

La formule Adhésion 1, 2, 3 et +
Une formule adaptée à votre situation familiale avec une seule cotisation mensuelle[6] pour un nombre de cartes illimité. Une alternative au paiement des services à la carte qui inclut plus de 100 opérations et services[6] définis au catalogue général des conditions tarifaires et aux présentes conditions tarifaires, signalés par le symbole*.

**Le tarif forfaitaire Adhésion 1,2,3 et + n'est applicable qu'aux produits et services préalablement souscrits par les clients souscripteurs et bénéficiaires par acte séparé et inclus dans le périmètre d'Adhésion 1, 2, 3 et +.*

Adhésion 1,2,3 et +

Formule tarifaire [5]	Tarif unique
UNO	18,15 €/mois
DUO	31,90 €/mois
TRIO	40,90 €/mois
MULTI	50,90 €/mois

Nos tarifs sont exprimés TTC et tiennent compte de la TVA en vigueur lorsque les opérations et services y sont soumis.

(5) Adhésion 1, 2, 3 et + est réservée à tout client personne physique majeure, n'agissant pas pour des besoins professionnels, titulaire d'un compte de dépôt à vue ouvert dans les livres du Crédit Agricole du Finistère. Offre sous réserve d'acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Les comptes de dépôt à vue indivis et comptes séquestres sont exclus. Voir conditions en agence. Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Conditions en vigueur au 01/01/2026, susceptibles de modifications.
(6) Dans les limites et conditions fixées au contrat Adhésion 1, 2, 3 et +. Le tarif forfaitaire n'est applicable qu'aux produits et services inclus dans l'offre Adhésion 1, 2, 3 et +. Certaines tarifications, pour être incluses dans l'offre, nécessitent une souscription préalable et séparée du produit ou service par le client et soumise à acceptation du Crédit Agricole du Finistère. Chacun des produits composant cette offre peut être acheté séparément. Certaines composantes des offres groupées de services (produits et services) sont exclues du périmètre d'ADHESION 1, 2, 3 et +. Ces exclusions se traduisent par une tarification mensuelle, distincte de celle due au titre du contrat ADHESION 1, 2, 3 et + (coût selon barème tarifaire en vigueur. Susceptible d'évolutions). Pour connaître le détail, il convient de se référer à la liste des services et tarifs unitaires inclus/exclus annexée au contrat.

Document informatif à vocation non-publicitaire.
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, dénommée aux présentes "le Crédit Agricole du Finistère", société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 7 route du Loch - 29555 Quimper cedex 9. 778 134 601 RCS QUIMPER. Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 022 973 (www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 2903 2021 000 000 009 délivrée par la CCI de Bretagne Ouest, bénéficiant de la Garantie Financière et Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par la CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Téléphone : 02.98.76.01.11 et site internet : https://www.credit-agricole.fr/ca-finistere
Identifiant Unique CITEO : FR234315_01GXTT
Le Crédit Agricole du Finistère propose principalement les contrats d'assurance de Pacifica, Prédica, CAA et CAMCA. Les éléments garantis et conditions sont indiqués à chaque contrat. **PACIFICA**, compagnie d'assurances dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances et agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), société anonyme au capital de 455 455 425 € entièrement libéré – 8/10 boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS PARIS. **PREDICA**, Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, Entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. **CAA** (Crédit Agricole Assurances), société anonyme au capital de 1 490 403 670 € - Siège social : 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS - immatriculée sous le numéro B 451 746 077 RCS PARIS. **CAMCA** (la Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances - 53 rue la Boétie 75008 Paris - immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.
27/04/2026 - Addendum ADHESION V3, édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère.

LE TRI FACILE PAPIER BAC DE TRI

Imprimé sur papier certifié PEFC
"promouvoir la gestion durable des forêts"

PEFC